



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

## Faculté

## Droit &amp; Sciences Politiques

## Références de la session

| Numéro de la session | Date       | Session   |                |
|----------------------|------------|-----------|----------------|
|                      |            | Ordinaire | Extraordinaire |
| N° 03                | 23/03/2021 |           |                |

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

**Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté**

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur:

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

7. D'agrèer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

**1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté**  
**Membres du conseil scientifique de la faculté <sup>1</sup>**

| N° | Nom et Prénom        | Qualité  | Emargement  |
|----|----------------------|--|---|
| 1  | ZOUAÏMIA Rachid      | Président du conseil scientifique<br>Représentant enseignants de rang<br>magistral dép. Droit public |    |
| 2  | AÏT MANSOUR Kamal    | Doyen de la Faculté  |    |
| 3  | MAÏFI Laziz          | Vice-Doyen Enseignements   |   |
| 4  | KEBAÏLI Tayeb        | Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.   |    |
| 5  | IRATEN Abdallah      | Chef département Ens. de base  |    |
| 6  | ALLAM Lyès           | Chef département droit public  |    |
| 7  | BEZGHICHE Boubekour  | Chef département droit privé   |    |
| 8  | DEMOUCHE Hakima      | Présidente Comité sc. Dép. Ens. base   |   |
| 9  | AÏT CHAOUICHE Dalila | Présidente Comité sc. Dép. Droit privé   |   |
| 10 | AÏSSAOUI Azedine     | Président Comité sc. Dép. Droit public   |  |
| 11 | SAÏCHE Abdelmalek    | Représentant enseignants de rang<br>magistral dép. Ens. de base                                      |  |
| 12 | MAZIZ Abdesslem      | Représentant enseignants de rang<br>magistral dép. Ens. de base                                      |  |
| 13 | BERKANI Amar         | Représentant enseignants de rang<br>magistral dép. Droit public                                      |   |
| 14 | TEBBACHE Azzeddine   | Représentant enseignants de rang<br>magistral dép. Droit privé                                       |   |
| 15 | TRIKI Farid          | Représentant enseignants de rang<br>magistral dép. Droit privé                                       |  |
| 16 | BOUDA Mohand Ouamar  | Représentant Maîtres-assistants cl. A  |  |
| 17 | MOKHTARI Abdelkrim   | Représentant Maîtres-assistants cl. A  |   |
| 18 | KHELFI Abderrahmane  | Directeur de Laboratoire   |  |
| 19 | HACHEMAOUI Nabil     | Responsable de la Bibliothèque   |   |

<sup>1</sup> Conformément à l'arrêté n° 647 du 07 mai 2019 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

## Membres du conseil scientifique absents

| N° | Nom et Prénom      | Qualité  |
|----|--------------------|--|
| 1  | MAÏFI Laziz        | Vice-Doyen Enseignements                                     |
| 2  | BERKANI Amar       | Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public |
| 3  | TEBBACHE Azzeddine | Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé  |
| 4  | MOKHTARI Abdelkrim | Représentant Maîtres-assistants cl. A                        |
| 5  | HACHEMAOUI Nabil   | Responsable de la Bibliothèque                               |

### I- Ordre du jour de la session

1. Validation de sujets de Thèses de 3<sup>ème</sup> cycle en vue de l'obtention du Doctorat (LMD) ;
2. Constitution de jury de soutenance de l'Habilitation Universitaire ;
3. Validation de supports pédagogiques ;

### II- Déroulement des travaux de la session <sup>2</sup>

#### Point n° 1 : Validation de sujets de Thèses de 3<sup>ème</sup> cycle en vue de l'obtention du Doctorat (LMD) :

##### 1 Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la validation des sujets de thèses de 3<sup>ème</sup> cycle en vue de l'obtention du doctorat (LMD) dans les trois spécialités en droit public, en droit privé et en droit des affaires pour l'année universitaire 2020-2021, formations habilitées par arrêté n° 962 du 2 décembre 2020.

Le Conseil a procédé à l'examen du dossier et ce conformément :

Aux dispositions de l'arrêté n° 961 du 2 décembre 2020 fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat ;

Au dispositif de la Note n° 122/D.G.E.F.S. du 22 décembre 2020 relative aux modalités d'organisation du concours d'accès à la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du diplôme de doctorat au titre de l'année universitaire 2020-2021.

##### 2 Résolution

Au vu du procès-verbal de délibération du Conseil scientifique du 8 mars 2021 validant les résultats du concours d'accès à la formation doctorale de troisième cycle (LMD) et autorisant les étudiants admis par ordre de mérite à s'inscrire en première année de 3<sup>ème</sup> cycle en vue de l'obtention du doctorat (LMD) en droit public, en droit privé et en droit des affaires pour l'année universitaire 2020-2021 ;

Après approbation des sujets de thèses par le Comité de Formation Doctorale ;

Après approbation des sujets de thèses par délibérations du comité scientifique du département de droit public en date du 22 mars 2021 pour la l'option droit public ; du comité scientifique du département de droit privé en date du 22 mars 2021 pour les options droit privé et droit des affaires ;

<sup>2</sup> Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

Après délibération, le Conseil scientifique valide les sujets de Thèses présentés par les étudiants doctorants et agréés par les directeurs de thèses comme suit :

### 1 - Doctorat en droit public :

| Nom et prénom   | Directeur de thèse       | Intitulé de la thèse  | Date de la 1 <sup>ère</sup> inscription |
|-----------------|--------------------------|---|---|
| HANNACHI Samira | BOUDA Mohand Ouamar, MCA | مبدأ الأمن القانوني في المجال الاقتصادي                     | 2020-2021                               |
| LOUAFI Mourad   | BERAZA Wahiba, MCA       | سلطة المصلحة المتعاقدة الجزائية في الصفقة العمومية          | 2020-2021                               |
| ZIANE Abdelhak  | SAICHE Abdelmalek, MCA   | تدخل الجماعات الإقليمية في تحقيق التنمية الاقتصادية المحلية | 2020-2021                               |

### 2 - Doctorat en droit privé :

| Nom et prénom       | Directeur de thèse  | Intitulé de la thèse             | Date de la 1 <sup>ère</sup> inscription |
|---------------------|---------------------|----------------------------------|---|
| AMROUNE Celia       | ATMANI Bilal, MCA   | المبادئ التوجيهية لنظرية العقد   | 2020-2021                               |
| ARAR Farouk         | AGHELIS Bouzid, MCA | العوامل المؤثرة في حياد القاضي   | 2020-2021                               |
| BENSLIMANE Narimane | ATMANI Bilal, MCA   | مبدأ الحيطة في المسؤولية المدنية | 2020-2021                               |

### 3- Doctorat en droit des Affaires :

| Nom et prénom         | Directeur de thèse       | Intitulé de la thèse   | Date de la 1 <sup>ère</sup> inscription |
|-----------------------|--------------------------|--|---|
| MEKAOUCHÉ Bourenane   | BOUDA Mohand Ouamar, MCA | Le contrôle des concentrations économiques, étude comparative entre le droit algérien et le droit français | 2020-2021                               |
| DJENNANE AMER Zakaria | TEBAA Nadjat, MCA        | سلطات الضبط المستقلة ودولة القانون   | 2020-2021                               |
| ZIDANE Lydia          | BARKAT Djohra, MCA       | ضبط الصفقات العمومية عن طريق مجلس المنافسة   | 2020-2021                               |

## Point n° 2 : Constitution de jury de soutenance de l'Habilitation Universitaire :

### 1 Présentation du dossier

Le Conseil scientifique a procédé à l'examen d'un (01) dossier de constitution de jury de soutenance de l'Habilitation Universitaire et ce, en conformité avec les dispositions du décret exécutif n° 98-254 du 17 août 1998 relatif à la formation doctorale, à la post-graduation spécialisée et à l'habilitation universitaire, modifié et complété ; du décret exécutif n° 21-50 du 28 janvier 2021 fixant les conditions et modalités d'obtention de l'habilitation universitaire et notamment les dispositions transitoires fixées en son article 12 ; de l'arrêté n° 170 du 20 février 2018 fixant les modalités de mise en œuvre des dispositions relatives à l'habilitation universitaire qui demeure applicable jusqu'à la fin de l'année

universitaire 2020-2021 ; de l'arrêté n° 1426 du 13 août 2019 habilitant l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans la filière « Droit ».

- **Mme SADOUN Karima** : Le conseil a pris note des trois rapports d'évaluation favorables présentés par M. KEBAILI Tayeb, Professeur, Université de Bejaia ; Mme TAGHERBIT Razika, MCA, Université de Bejaia ; M. MOUKA Abdelkrim, MCA, Université de Jijel, désignés par délibération du Conseil scientifique du 8 mars 2021 en qualité de rapporteurs.

## 1 Résolution

Le Conseil a procédé à la désignation d'un (01) jury de soutenance de l'habilitation universitaire composé comme suit :

- **Jury de soutenance de Mme SADOUN Karima:**

- M. BOUDRIOUA Abdelkarim, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. ATMANI Bilal, MCA, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. M. ZAIDI Hamid, MCA, Université de Tizi-Ouzou, Examineur ;
- M. KEBAILI Tayeb, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- Mme TAGHERBIT Razika, MCA, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. MOUKA Abdelkrim, MCA, Université de Jijel, Rapporteur.

## Point n° 3 : Validation de supports pédagogiques

### 1. Présentation des dossiers

Le Conseil a été saisi en vue de valider quatre (04) supports pédagogiques présentés par :

- **M. OUKIL Mohamed Amine**, Maître de conférences classe A ;

Intitulé : « **الوجيز في قانون المالية – الميزانية العامة للدولة -** »

Destiné aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année de Licence, spécialité : Droit Public.

- **M. TEBACHE Azzeddine**, Maître de conférences classe A ;

Intitulé : « **محاضرات في مقياس الجريمة الجمركية** »

Destiné aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année de Master, spécialité : Droit Pénal et Sciences Criminelles.

- **Mme BENMOHAD Ouardia**, Maître de conférences classe B ;

Intitulé : « **محاضرات في مقياس المسؤولية المدنية المهنية (الموثق)** »

Destiné aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année de Master, spécialité : Droit Privé.

- **M. BAHLOULI Fatah**, Maître de conférences classe B ;

Intitulé : « **محاضرات في طرق الإثبات المدنية والتجارية** »

Destiné aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année de Licence, spécialité : Droit Privé.

## 2. Résolutions

Au vu des rapports favorables des deux (2) experts désignés et validés par le comité scientifique du département de droit privé en date du 22 mars 2021 s'agissant des supports pédagogiques de **M. TEBACHE Azzeddine**, **M. BAHLOULI Fatah**, **Mme BENMOHAD Ouardia** et par le comité scientifique du département des enseignements de base en droit en date du 22 mars 2021 s'agissant du support pédagogique de **M. OUKIL Mohamed Amine**.

Après examen des supports pédagogiques en cause et s'être assuré qu'ils répondent aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique les valide au titre de photocopiés et émet un avis favorable à leurs mise en ligne.

## Conclusion des travaux

### 1. Résolutions approuvées

- 1) Validation de neuf (09) sujets de Thèses de 3<sup>ème</sup> cycle en vue de l'obtention du Doctorat (LMD).
- 2) Désignation d'un (01) jury de soutenance de l'habilitation universitaire concernant **Mme SADOUN Karima**.
- 3) Validation de quatre (04) supports pédagogiques présentés par **M. OUKIL Mohamed Amine**, **M. TEBACHE Azzeddine**, **M. BAHLOULI Fatah** et **Mme BENMOHAD Ouardia**.

### 2. Recommandations :

Néant.

Bejaia, le 23 mars 2021.

Le Président du conseil scientifique  
de la faculté  
ZOUAÏMIA Rachid



Le Secrétaire de séance  
KEBAÏLI Tayeb



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.